

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché 230108 pour les travaux de construction de réseaux d'assainissement dans le cadre de l'aménagement de la route d'Apremont section nord, sur la commune de Saint-Baldoph*

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Dupier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 070-24

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché 230108 pour les travaux de construction de réseaux d'assainissement dans le cadre de l'aménagement de la route d'Apremont section nord, sur la commune de Saint-Baldoph**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché 230108, relatif aux travaux de construction de réseaux d'assainissement, dans le cadre de l'aménagement de la route d'Apremont section nord, sur la commune de Saint-Baldoph, a été attribué au groupement d'entreprises SPTP / Siorat, pour un montant initial de 270 519,60 € HT.

Le marché consiste en la construction d'un réseau d'assainissement des eaux usées en polypropylène de diamètre 200 mm et d'un réseau d'eaux pluviales en PEHD de diamètres 500 et 600 mm sur un linéaire de 250 ml environ.

La maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet Alp'études.

Un avenant est nécessaire, d'un montant total de 39 711,35 € HT, dont :

- régularisation de prix nouveaux créés en raison d'aléas de chantier (éléments du sous-sol et du domaine privé imprévisibles en phase projet), pour un montant total de 6 261,82 € HT,
- ajustement des quantités sous-estimées de grave bitume, pour un montant de 8 456,00 € HT,
- correction des quantités de surprofondeur de tranchée du réseau d'eaux pluviales, en raison d'une erreur matérielle dans le détail quantitatif estimatif, pour un montant de 13 366,53 € HT,
- adaptation des largeurs de tranchée liées aux quantités de surprofondeur de tranchée, pour un montant de 11 627,00 € HT.

L'avenant induit donc une plus-value de 14,68 % environ du montant initial du marché.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu le marché 230108,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 2 mai 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 1 au marché 230108 relatif aux travaux de construction de réseaux d'assainissement, dans le cadre de l'aménagement de la route d'Apremont section nord, sur la commune de Saint-Baldoph,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

070-24

Objet de l'acte :

RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché 230108 pour les travaux de construction de réseaux d'assainissement dans le cadre de l'aménagement de la route d'Apremont section nord, sur la commune de Saint-Baldoph

Classification Préfecture :

1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte :

30 mai 2024

Annexe(s) :

Avenant 1 au marché 230108

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20240530-lmc1H31569H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H31569H1

Date de transmission en Préfecture :

04 juin 2024

Date de réception en Préfecture :

04 juin 2024

Date de publication sur le site internet:

mercredi 05 juin 2024